



- Extraits du registre des délibérations
- Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 10 novembre 2021
Séance du 25 octobre 2021

13 Associations culturelles - subventions sur projet et de fonctionnement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mmes PEREZ, SENET, MM EL MOUSSAOUI, NACHITE, Mme MEHADJI, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme SAKHO	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme HAMADOUC	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme TALL
Mme ELONGUERT	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. EL OUSTI	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. BOULHAMANE	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	3
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : M. LUCAS, Mmes JACQUEMART, JAJAN	36
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Date de la convocation : 04/11/2021

- Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, maire-adjoint, expose:

Les associations jouent dans la ville un rôle important. Elles participent par leurs activités régulières, leurs animations, leurs événements, à la vie de la cité. Elles contribuent à tisser dans la population des liens sociaux et favorisent l'esprit d'initiative et de solidarité.

Arabesque - cours de danse classique et ateliers chorégraphiques pour adultes

Reprise de l'activité avec maintien des cours dans un contexte budgétaire « difficile ».

L'association compte le même nombre d'adhérents actuels.

Elle envisage de recruter de nouveaux adhérents.

Pour le soutien financier de cette association, il vous est proposé une subvention de 700,00 €.

COVAL (Comité d'Organisation de la Ville Aux Livres) - l'édition du « petit dictionnaire du vivre ensemble » et tirage d'un abécédaire mural

Dans l'édition du petit dictionnaire du vivre ensemble, chaque entrée de mot de l'alphabet est précédée d'une illustration, réalisée par l'illustratrice Jeunesse Sophie LEBOT.

Lors du 35^{ème} salon du livre de Creil, les participants Nora ACEVAL, Anne-Claire LEVEQUE et Sophie LEBOT seront invitées pour présenter leurs œuvres.

Pour compléter cette action, une distribution d'un livre et d'un abécédaire pour chaque classe (soit 255 classes).

Et pour les enfants de grande section maternelle, un abécédaire mural leur sera offert individuellement (soit 683 enfants).



Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 12/11/2021
ID : 060-216001743-20211110-DLRG211110013-DE

Pour l'ensemble de ce projet, il vous est proposé une subvention de 2 000,00 €.

Il vous est proposé d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Association	Projet	Fonctionnement
Arabesque	-	700,00 €
COVAL	2 000,00 €	-
Total	2 000,00 €	700,00 €

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » du 25 octobre 2021,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **36** Pour : **36** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'attribution des subventions sur projet et sur fonctionnement suivantes :

Associations	Fonctionnement
Arabesque	700,00 €
COVAL	2 000,00 €
Total	2 700,00 €

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville sur le compte n°6574/33/CA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **1 2 NOV. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **1.6.NOV.2021**

et publication ou notification le **1 6 NOV. 2021**

affiché le **1.2.NOV.2021**

CREIL, le **1.6.NOV.2021**

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 12/11/2021 **SLO**
ID : 060-216001743-20211110-DLRG211110013-DE